

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUIN 2026

En présence des administrateurs présents ou représentés :

M. Norbert IFRAH Président

M. Patrick AMBROISE- DGS

Mme Camile HALLAK-ZABROCKI - DGOS

M. Pierre PRIBILE - DSS - ayant donné mandat à M. Patrick AMBROISE

Mme Laurence PINSON - DGRI -

M. Nicolas ALBIN - DGRI

M. Didier SAMUEL -INSERM

M. André LE BIVIC - ayant donné mandat M. Norbert IFRAH

Mme Anne-Laure TORRESIN - CCMsa - ayant donné mandat M. Jean-Yves CAHN

M. Philippe BERGEROT - LNCC

Mme Graziella FUMAGALLI - LNCC - ayant donné mandat à M. Philippe BERGEROT

M. Dominique BAZY - Fondation ARC

M. Xavier TROUSSARD - FHF

Mme Karelle HERMENIER- FHF - ayant donné mandat à M. Xavier TROUSSARD

M. Denis FRANCK - FHP

Mme Sophie BEAUPERE - UNICANCER -

M. Eric RAYMOND - FEHAP

Mme Isabelle RICHARD - Personnalité qualifiée -

Mme PENAUT-LLORCA - Personnalité qualifiée - ayant donné mandat à Mme BEAUPERE

M. Patrick PESSAUX - Personnalité qualifiée

M. Jean-Yves CAHN - Personnalité qualifiée

Mme Marie-Eve ROUGE-BUGAT - Personnalité qualifiée - ayant donné mandat M. Norbert IFRAH

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration a pu valablement délibérer.

N°	OBJET	TEXTE	Résultat du vote
1	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2026	<i>Vu l'article 5.2.7 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer</i> Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2026.	Votée à l'unanimité
2	Avis sur la nomination à la présidence de l'INCa	<i>Vu l'article D. 1415-1-3 du code de la santé publique,</i> <i>Vu l'article 11 de la convention constitutive de l'INCa</i> Après en avoir débattu en séance, le conseil d'administration rend un avis favorable sur la nomination de Madame Suzette DELALOGUE aux fonctions de Présidente du conseil d'administration de l'INCa.	Votée à l'unanimité

3	Approbation des dispositions principales du bail relatif au nouveau siège de l'INCa	<i>Vu l'article 9.1 de la convention constitutive de l'INCa</i> <i>Vu la décision de labellisation émise lors de la Conférence Nationale de l'Immobilier public (CNIP) du 14 avril 2026</i> <i>Vu l'avis favorable de la Direction immobilière de l'Etat</i> Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve les dispositions principales du bail commercial relatif au nouveau siège de l'INCa situé Immeuble Horizons, 30 cours de l'île Seguin 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, par lequel, notamment le loyer annuel s'élève, à compter du 01/12/2026, à 390 €/m²/an hors taxes et hors charges et à 51 250 €/an hors taxes au titre des parkings voiture et deux roues.	Votée à l'unanimité
4	Approbation du principe du recours à la vacation pour rémunérer les collaborateurs externes ponctuels contribuant aux travaux de l'INCa	Après avoir pris connaissance du rapport, le conseil d'administration approuve le principe de rémunérer les collaborateurs externes de l'INCa sous le régime de la vacation, sur décision du président et dès lors que les critères de celle-ci sont remplis. Sous réserve d'un prochain vote du conseil d'administration portant sur le dispositif complet de cette rémunération par vacation, ce régime se substituera à celui des indemnités votées par délibération en date du 17 décembre 2008 et ce, à compter des rémunérations dues au 1er janvier 2027.	Votée à l'unanimité
5	Approbation du rapport d'activité de l'INCa	<i>Vu l'article 9.1 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance et débattu en séance, le conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2025 de l'Institut national du cancer.	Votée à l'unanimité
6	Approbation du rapport de performance de l'INCa	<i>Vu l'article 9.1 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance et débattu en séance, le conseil d'administration approuve le rapport de performance 2025 de l'Institut national du cancer.	Votée à l'unanimité

Le Président
M. Norbert IFRAH